

REUNION DU 22 FEVRIER 2013

Le Conseil municipal de SENNELY, s'est réuni le vendredi 22 février 2013
sous la présidence de Monsieur Pierre HENRY, maire.

**PRESENTS: MM. MORAND, BOUQUIN, FORTON, PERRUCHE, ORLAND, BERRUÉ, MARTIN, LABBÉ,
DE DREUZY, RECLÉ**

ABSENTS EXCUSÉS : MM., LEFEBVRE, DECHERF

ABSENT : M. TERENCE

**Monsieur LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur BOUQUIN
Monsieur DECHERF a donné pouvoir à Madame MARTIN**

Au cours de sa séance, le Conseil :

VOTE à l'unanimité les comptes administratifs et comptes de Gestion 2012 pour le budget principal et les budgets annexes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement citées ci-après avant le vote du budget communal 2013 :

- Renforcement du réseau d'eau pluviale réalisé par l'entreprise Sologne Entretien pour un montant de 3 584.41 € TTC
- Installation d'un moteur de volée pour les deux cloches de l'église réalisé par l'entreprise Gougeon pour un montant de 3 171.79 € TTC
- Acquisition de décors lumineux pour l'illumination de fin d'année auprès des établissements Bellier pour un montant de 1 383.59 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler la convention d'utilisation du BAF avec la Communauté de Communes du Canton de la Ferté St Aubin pour les enfants de l'école maternelle pour l'année 2012/2013 ;

APPROUVE le choix de l'entreprise CASSIER pour réaliser la 4^{ème} tranche bis du réseau d'eaux usées rue de la Clairière pour un montant de 74 126,05 € HT ;

EMET à l'unanimité un AVIS FAVORABLE sur la demande de dérogation émise par le SIVOM permettant le report à la rentrée 2014 de la réforme des rythmes scolaires ;

VOTE l'indemnité du régisseur, Monsieur LALLEMAND Claude, pour les régies des recettes de la pêche et du camping, pour la saison 2012. L'indemnité totale pour les deux régies s'élève à 7 923,49 € brute.

ADOPTE le tableau des effectifs d'agents titulaires de la commune au 22/02/2013 ;

Monsieur le Maire informe les membres du conseil :

- l'ancien corbillard à bras qui était stocké à l'église a été enlevé par la Société CATON, intéressé par son aspect historique, qui a fait un don de 500 €uros à la Fondation du Patrimoine.
- La fête du village aura lieu le 23 juin 2013 avec la participation de la majorité des associations de la commune.
- Suite aux différents échanges faits par courrier avec le service de transport du Conseil Général du Loiret et suite à l'intervention de M. Xavier DESCHAMPS, Conseiller Général, il semble que le problème de tarification des titres de transports des collégiens sennelyciens soit en voie d'être résolu. En effet chaque intervenant a pris conscience que le principe d'égalité de tous les habitants du Loiret devait être défendu et que les sennelyciens ne pouvaient pâtir d'une convention scolarisant leurs enfants dans le Loir et Cher.